



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 2 octobre 2023 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-178 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023

2023-10-179 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes présentes dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé des clarifications quant aux items 10.1 soit la dissolution du comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, 10.2 soit les règles de gouvernance, et 10.3 soit la politique de confidentialité. Le maire lui a expliqué qu'un tel comité n'est plus requis pour les municipalités ayant 50 salariés ou moins et la directrice générale lui a avisé que la nouvelle Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels exige que de tels documents soient adoptés pour assurer la protection des informations personnelles. M. Normand Vermette a demandé pourquoi le rechargement des accotements n'a pas été fait suite aux travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville car il considère que c'est un danger. Le maire lui a répondu qu'on va s'informer auprès de l'inspecteur en voirie. Mme Rousseau a demandé pourquoi il y a adoption d'un règlement sur l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 à l'item 13.1. Le maire lui a répondu qu'il s'agit d'une augmentation afin de couvrir les coûts additionnels engendrés par le nouveau système 9-1-1 qui sera plus moderne et efficace.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier - REMIS

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Adoption du budget 2024 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2024 au montant de 3 244 190\$ ainsi que les tarifs applicables pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2024 comme le prévoit le Code municipal;

2023-10-180 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2024 telles que soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 18 septembre dernier.

8.2 Réparations au camion Dodge 2016

CONSIDÉRANT QUE le camion Dodge 2016 a besoin de réparations mécaniques;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour effectuer ces réparations est de 5,535.01\$, taxes en sus;

2023-10-181 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise que les réparations mécaniques au camion Dodge 2016 soient effectuées, au prix de 5,535.01\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 26,840.87\$ et les salaires s'élèvent à 18,988.25\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 45,829.12\$.

2023-10-182 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 170,192.21\$;

2023-10-183 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 2 octobre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Préparation du rôle de perception

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1001 du *Code municipal du Québec*, « il est du devoir du greffier-trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre ou en tout autre temps fixé par le conseil, un rôle général de perception, comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, et les mentionnant séparément »;

CONSIDÉRANT QUE « le rôle de perception ne peut être complété avant le 1^{er} janvier ni tant que le budget de la Municipalité n'a pas été adopté », tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*;

2023-10-184 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil décrète que le rôle de perception sera préparé et complété au début de l'année 2024, avant l'envoi des comptes de taxes.

ADOPTÉE

9.4 Dépôt des états comparatifs

La Directrice générale dépose les états comparatifs pour la municipalité.

10. ADMINISTRATION

10.1 Dissolution du comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 2022-10-282, le conseil avait formé le comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 8.1 de

la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* qui prévoyait qu'à compter du 22 septembre 2022 un comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels devait être formé au sein de tout organisme public, incluant la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

prévoit maintenant qu'une municipalité qui emploie 50 salariés ou moins lors de l'année civile précédente est exclue de cette obligation de former un tel comité;

2023-10-185 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est dissout.

ADOPTÉE

10.2 Règles de gouvernance

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit que les organismes publics doivent prévoir des règles de gouvernance qui doivent être publiés sur le site Internet de la Municipalité;

2023-10-186 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte les règles de gouvernance de la Municipalité d'Ogden et demande à la directrice générale de faire publier ces règles sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.3 Politique de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit que les organismes publics doivent prévoir une politique de confidentialité qui doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité;

2023-10-187 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte la politique de confidentialité de la Municipalité d'Ogden et demande à la directrice générale de faire publier cette politique sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.4 Appui financier au projet de film documentaire de Louise Abbott

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne d'Ogden, écrivaine, cinéaste et photographe, Louise Abbott et son producteur Jean-Marc Gaudreau, ont un projet de film documentaire sur l'époque des bateaux à vapeur sur le lac Memphrémagog et demande du financement de la MRC de Memphrémagog et des municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE le film évoquera l'époque des bateaux à vapeur, retracera la façon dont ils ont transformé la région de Memphrémagog et démontrera le rôle important joué par la municipalité d'Ogden, surtout la région de Cedarville, dans l'histoire des voyages en bateau à vapeur;

2023-10-188 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet de film documentaire de Louise Abbott et Jean-Marc Gaudreau.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise une contribution financière au projet au montant de 500.00\$ en argent.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

10.5 Appui financier au projet Cinéma Haskell

CONSIDÉRANT QUE le résident d'Ogden et programmeur de films, Danny Lennon, a un projet d'établir à la salle d'opéra Haskell un cinéma d'envergure internationale et demande l'appui financier de la Municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourra doter les résidents d'Ogden et de toute la région d'un événement culturel distinctif et de grande valeur culturelle;

2023-10-189 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet Cinéma Haskell de Danny Lennon.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise une contribution financière au projet au montant de 1,000.00\$ en argent.

ADOPTÉE

10.6 Achat de formulaires de comptes de taxes 2024

2023-10-190 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale de commander chez Infotech des formulaires pour comptes de taxes 2024 et des enveloppes, au montant total de 1,155.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Patinage libre gratuit 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité d'Ogden à la saison 2023-2024 de patinage libre gratuit à l'aréna Pat Burns se chiffre à 1,000.40 \$ pour 19 séances de patinage libre;

2023-10-191 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden souhaite offrir à ses citoyens des séances de patinage libre gratuit et accepte de contribuer 1,000.40 \$ à cette activité.

QUE cette dépense soit prévue au budget 2024 et soit déboursée à la ville de Stanstead en janvier 2024.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Contrat de déneigement des bornes sèches

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui a effectué le déneigement des bornes sèches l'année passée était monsieur Chris Bronson;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été satisfait avec le déneigement effectué par monsieur Bronson;

CONSIDÉRANT QUE le sablage des bornes sèches doit être fait encore cette année aussi, sauf pour la borne sèche qui est située au Quai de Cedarville;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit devant le 2990 chemin Davis où le camion de collecte de matières résiduelles se tourne doit aussi être déneigé;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a communiqué avec monsieur Bronson qui a confirmé qu'il est disponible pour faire le déneigement des huit (8) bornes sèches de la municipalité ainsi que l'endroit sur le chemin Davis pour la saison 2023-2024 pour le montant total de 3,935.00\$, incluant le sablage;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de contrat de déneigement des bornes sèches de la Municipalité;

2023-10-192 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de déneigement des accès aux bornes sèches pour la saison 2023-2024 avec monsieur Chris Bronson, à la condition que M. Bronson fournisse sa preuve d'assurance à la municipalité.

QUE le conseil autorise le paiement à monsieur Bronson du premier versement au montant de 1,967.50\$ pour le déneigement des huit (8) bornes sèches.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2023.08 modifiant le règlement n° 2009.06 et abrogeant le règlement no. 2016.08 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2023.08 modifiant le règlement n° 2009.06 et abrogeant le règlement no. 2016.08 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 aura pour objet de décréter les modifications nécessaires à la mise en conformité du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 à celui du gouvernement, soit en augmentant la taxe sur la fourniture d'un service téléphonique de 0,46\$ à 0,52\$ par mois par numéro de téléphone, et l'indexation applicable;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2023-10-193 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2023.08 intitulé « Règlement n° 2023.08 modifiant le règlement n° 2009.06 et abrogeant le règlement no. 2016.08 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 » est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverse rencontres

Aucune rencontre n'a été mentionnée.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre du comité de développement durable le 12 septembre dernier. Des sujets discutés étaient l'écocentre de Magog, le projet pilote des bacs de compost pour les entreprises et la modernisation du régime de recyclage qui sera régi par Éco Entreprises Québec à partir de 2025. Le maire a aussi participé à la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog le 20 septembre dernier. Lors de cette rencontre les augmentations du rôle ont été discutées, celles-ci étant en moyenne entre 50% à 80% dans la MRC. Pour Ogden, l'augmentation moyenne est de presque 60%. Le maire a aussi mentionné qu'il a assisté à la rencontre du comité de sécurité publique le 27 septembre dernier. Il a mentionné que le taux de criminalité à Ogden demeure très bas, mais qu'il y a une augmentation dans la MRC de vols à l'étalage, de crimes contre la personne et de fraudes par motifs amoureux. Le maire a ajouté que



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

la patrouille nautique a donné beaucoup plus d'avertissements cette année, soit 69 en 2023 à comparer à 4 l'an passé.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Marlène Lemire a demandé des détails sur le projet du Cinéma Haskell. M. Vermette a suggéré que la signalisation soit installée lors du prochain écocentre mobile, afin que les gens qui viennent avec leur bateau puisse savoir que pour accéder au quai ils doivent passer par le chemin Weir et non le chemin Ogden. M. Lesage a apporté des précisions quant au budget de la Régie des Déchets.

2023-10-194 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Eric Fafard propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 37 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.